

COMMUNICATIONS

M. le Chanoine DELVIGNE

Le Voile de la Sainte Vierge

En même temps que différentes transformations que M. l'Archiprêtre a fait apporter à l'autel de la Sainte Vierge, de Saint-Jacques, une excavation fut pratiquée au centre du rétable inférieur de l'autel, pour y placer l'insigne relique que possède Compiègne : Le Voile de la Sainte Vierge, afin qu'elle soit visible et puisse être aisément vénérée.

Cette précieuse relique, qui se présente à nous enroulée, est renfermée dans une des châsses, ornée d'émaux champlevés, que fit exécuter en 1930 M. Fournier Sarlovèze pour les fêtes du V^e Centenaire de l'épopée de Jeanne d'Arc.

Moins connu que celui de Chartres, notre Voile de la Sainte Vierge a la même origine.

Charlemagne possédait dans l'église de son Palais d'Aix-la-Chapelle, de nombreuses et importantes reliques qui lui avaient été offertes par l'empereur de Constantinople.

En 876, Charles le Chauve, perdant Aix-la-Chapelle, partagea son trésor de reliques entre plusieurs églises et en garda une grande partie pour celle qu'il venait de fonder dans son palais de Compiègne, et qui devint l'Abbaye de Saint-Corneille.

Parmi ces reliques dispersées, se trouvaient trois voiles de la Sainte Vierge, ou peut-être un seul voile, dont il fut fait trois parties à peu près égales, l'une resta à Aix; les deux autres furent données à la cathédrale de Chartres et à l'abbaye de Compiègne, où elles restèrent et furent l'objet de la vénération des habitants.

Le 8 août 1666, dom Claude Boitard, visiteur des Bénédictins de Saint-Maur, en présence de Nicolas Thibaut, lieutenant particulier à Compiègne et des notables de la ville, procéda à l'ouverture de la châsse et à l'ostention de la relique.

La description minutieuse du « Voile de la Vierge », ses mesures, les caractéristiques du tissu, les lettres dont il était marqué, la soie rouge sur laquelle il était cousu, et autres particularités, ont été consignées dans le procès-verbal de la translation de la relique dans un nouveau reliquaire, daté 15 août 1666.

Jusqu'à la Révolution, le « Voile de la Vierge » était vénéré dans le coffret du piédestal d'une statue d'argent représentant la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et un sceptre fleurdelysé à la main droite. Lors du pillage de Saint-Corneille, en 1792, tous les reliquaires furent violés et confisqués. Les reliques recueillies par de pieuses personnes furent portées au curé de Saint-Jacques qui les mit en lieu sûr. Depuis le Concordat de 1801, le Voile figure dans tous les inventaires de l'église. Celui du 20 septembre 1819 mentionne un paquet sur lequel était

écrit : « Voile de la Sainte Vierge ». Mais, lors de celui du 29 juillet 1843, certains fabriciens se demandèrent s'ils étaient en présence du « Saint-Suaire » provenant aussi de Saint-Corneille ou du « Voile de la Vierge ». Après confrontation entre la relique et la description de 1666, ils attestèrent qu'il y avait entière conformité.

Lors du récolement de toutes les reliques de l'église Saint-Jacques, les 16 octobre, 3 et 4 novembre 1909, Mgr Douais, alors évêque du diocèse, reconnut et confirma, à l'aide des documents précédents, l'authenticité du Voile de la Sainte Vierge. Celui-ci n'a plus, aujourd'hui, tout à fait la longueur portée sur l'inventaire de 1666, mais la différence très minime s'explique par le fait que pendant tout le temps où la relique est restée sans reliquaire, elle a passé par bien des mains, et que des prélèvements ont pu être faits par des personnes, d'ailleurs peu scrupuleuses, désireuses d'avoir une relique personnelle.

Les prières et cantiques en l'honneur des reliques de Saint-Corneille étaient nombreux. M. l'Archiprêtre nous cite un recueil de 1700, et nous lit quelques passages de cantiques d'une aimable poésie; l'un d'eux chante :

« Mai toy, charmante Ville et cité bienheureuse
« Compiègne qu'aujourd'hui tu parois glorieuse
« Possédant ce trésor...

Notre éminent confrère nous répète sa ferme conviction que nous sommes bien en présence de la relique vénérée pendant 900 ans à Saint-Corneille comme étant le Voile de la Sainte Vierge; et nous nous joignons à lui pour souhaiter qu'elle retrouve la popularité dont elle a joui si longtemps.

« Qu'il soit, ce saint voile, avec N.-D. de Bon-Secours, le palladium de chacun d'entre nous et de notre chère Compiègne », dit en terminant M. le chanoine Delvigne.

L'intérêt du sujet et la personne respectée de l'auteur ont suscité une grande attention. Plusieurs questions furent ensuite posées, notamment par MM. Mestre et C. Barré, sur la possibilité d'une confusion entre le Voile de la Vierge et le Saint-Suaire.

M. l'Archiprêtre répondit en s'appuyant sur le procès-verbal de 1843, sur l'autorité de Mgr Douais et sur sa conviction personnelle, faite après étude des documents.

La Société Historique remercie M. le chanoine Delvigne d'avoir bien voulu nous réserver, malgré ses occupations absorbantes, la primeur de son étude sur le Voile de la Sainte Vierge, relique précieuse à tous les Compiégnois.